



CONCLUSIONS DU PREMIER SÉMINAIRE INTERNATIONAL POLITIQUE LOCALE INNOVATRICES POUR L'INCLUSION SOCIALE BARCELONE, 27-28 septembre 2007

Plateforme Politiques Locales d'Inclusion Sociale et de Démocratie Participative

Commission d'Inclusion Sociale et de Démocratie Participative de Cités et
Gouvernements Locaux Unis

Introduction

1. Dans un monde globalisé, les pouvoirs locaux sont des acteurs essentiels. Un monde avec de nouvelles complexités sociales, économiques, politiques et culturelles, et qui offre de nouveaux défis et opportunités divers. Toutefois, la globalisation, soumise aux conditions du néolibéralisme, a augmenté la pauvreté et l'inégalité sociale sur tous les continents, depuis le dernier tiers du XX^e siècle.
2. L'exclusion sociale est un processus dans lequel l'accès aux droits fondamentaux de certaines personnes et groupes de personnes est systématiquement bloqué. De nos jours, cette exclusion a plusieurs dimensions : sociale, économique, politique, culturelle et relationnelle.
3. La réalité plurielle de l'exclusion se manifeste de manière différente dans chaque ville, avec cependant des points communs : pauvreté, précarité de l'emploi, déficits éducatifs, déficience et dépendance, surcharge de travail dans les tâches ménagères, l'ensemble des discriminations liées au sexe ou à l'orientation sexuelle, la foi et la religion, appauvrissement des relations communautaires, rupture de liens affectifs, fractures ethnoculturelles entre citoyens, entre autres.
4. Le but de l'action politique locale est de générer des sociétés inclusives. Certains gouvernements locaux dans différentes parties du monde font face à des défis semblables en agissant sur leurs causes, grâce à des politiques innovatrices d'inclusion sociale qui intègrent des programmes et des projets particulièrement efficaces, et au contenu créatif.
5. Pour que la qualité de vie des personnes en situation d'exclusion ou qui risquent de l'être puisse à court terme s'améliorer de façon tangible, et pour affirmer leurs droits, l'une des conditions préalables est que la population prenne part à la création des politiques d'inclusion ainsi qu'à leur mise en œuvre et leur contrôle.
6. Du point de vue de leur conception et des critères de gestion, les politiques publiques en général doivent assurer l'accès universel aux services de base et surmonter à la fois les barrières

des systèmes bureaucratiques rigides de l'administration publique et l'étape néolibérale des systèmes privés de gestion.

7. Les politiques d'inclusion sociale doivent être au cœur de l'agenda politique des gouvernements locaux de ce siècle, avec les ressources humaines, les infrastructures et les besoins financiers nécessaires à leur développement. Ceci est particulièrement important pour que les Objectifs de développement du Millénaire deviennent une réalité dans nos villes.

Les politiques d'inclusion

8. L'exclusion sociale se manifeste sur les territoires. Dans les centres historiques dégradés et aux périphéries des grandes villes, en particulier dans les banlieues ; dans les bidonvilles ou les cités. Dans l'inadaptation urbaine à la libre circulation des personnes handicapées. Dans les conditions d'irrégularité et d'illégalité dans lesquelles se trouvent nombre d'immigrants et d'immigrantes. Dans l'attitude d'inégalité et discriminatoire envers les femmes. Les politiques d'inclusion sociale doivent tenir compte du contexte urbain dans lequel elles sont développées mais aussi de la problématique sociale à laquelle elles répondent.
9. La pluralité des facteurs qui génèrent l'exclusion sociale implique que les politiques d'inclusion doivent aborder une grande diversité d'axes thématiques : elles doivent être génératrices d'emplois et de revenus ; favoriser la démocratie et une citoyenneté critique et participative ; garantir des droits civiques, politiques et sociaux ; dynamiser les réseaux sociaux et communautaires et démocratiser l'accès à l'information et à la formation.
10. Au cœur des politiques d'inclusion se trouvent les exigences matérielles qui permettent de mener une vie décente et celles qui se réfèrent au lien social ; elles intègrent la diversité sociale et le droit à la différence avec le fait de promouvoir des relations égalitaires.
11. La pluralité des compétences politiques à différents niveaux de gouvernement (local, régional, national et transnational) rend nécessaire une articulation multi-niveau qui assure un ajustement adéquat entre la politique d'inclusion locale et les politiques supra-locales, afin de garantir des droits fondamentaux à l'ensemble de la population. Par ailleurs, les politiques d'inclusion doivent être un composant essentiel des politiques publiques.
12. Ceci est particulièrement important lorsque le niveau local ne dispose pas des mécanismes clés d'inclusion tels que la politique d'occupation, le logement et autres. Il faut réclamer aux pouvoirs publics une plus grande participation dans les compétences politiques clés pour le développement de politiques d'inclusion.
13. Cette articulation institutionnelle doit donner de l'espace à une plus grande décentralisation des ressources pour que les pouvoirs locaux puissent soutenir de telles politiques. Par ailleurs, il est nécessaire de promouvoir des politiques d'inclusion sociale globales et transversales. Pour cela il faut avoir une vision générale des problèmes et y répondre par des actions interdépendantes, en réseau avec différents acteurs de l'administration, associatifs et privés.
14. Toute politique d'inclusion sociale doit devenir un véhicule permettant de surmonter les inégalités de genre ; elle doit favoriser la cohabitation entre hommes et les femmes de façon égalitaire et en respectant les différences de sexe ou d'orientation sexuelle.

Les politiques de démocratie participative

15. La participation de la population a pour fonction de transformer les sociétés et génère, en soi, l'inclusion. Les procédures de la démocratie représentative s'avèrent insuffisantes pour intégrer pleinement les citoyens et les citoyennes dans le processus de prise de décisions ainsi que pour retrouver la valeur du collectif et promouvoir la capacité critique des habitants.
16. Il est donc nécessaire de créer des mécanismes de démocratie participative dans les villes. De cette façon, la participation démocratique s'adapte mieux à la dynamique et au changement social, créant une cohésion entre la politique institutionnelle et populaire.

17. Les critères de relation que constituent la promotion des dynamiques communautaires, le renforcement des réseaux sociaux et l'implication des nouveaux acteurs dans l'action impliquent que la participation ne doit pas être entendue comme une simple consultation mais comme une co-responsabilisation dans les décisions et les actions à mettre en œuvre.
18. Il faut accepter le pluralisme, le conflit et la diversité en tant qu'éléments consubstantiels des processus sociaux. Le consensus citoyen qui permet l'action politique démocratique naît souvent de désaccords préalables dans la manière d'aborder un ou plusieurs défis sociaux.
19. Il faut redoubler les efforts pour intégrer dans le processus politique les voix des personnes exclues ou en passe de l'être, pour qu'elles prennent en main leur propre cheminement vers l'inclusion.
20. La multiplicité des canaux et des espaces de participation des organisations de la société civile ainsi que la capacité des gouvernements locaux à créer des ponts avec ces acteurs sont des éléments clés pour tester de nouveaux espaces de participation politique. Il faut tenir compte du fait que l'espace public de participation politique est aujourd'hui très diversifié et qu'il doit être entendu depuis la diversité des temps et des lieux qui définissent la vie quotidienne.
21. Les gouvernements locaux doivent établir des canaux de participation effectifs et fonctionnels pour atteindre des objectifs de progrès là où ils sont nécessaires, en tenant compte du contexte territorial et des éléments thématiques de départ tels que le logement, la provision des services publics ou la création d'emploi par exemple.
22. La participation des habitants avec une implication effective et réelle de la société civile permet d'assurer la pérennité et l'effectivité des politiques d'inclusion sociale.

Stratégie et viabilité des politiques

23. Les pouvoirs locaux doivent anticiper les problèmes. Ce qui veut dire aborder d'un point de vue structurel l'ensemble des facteurs qui provoquent des situations ou des risques d'exclusion. Ils doivent fonder l'action mise en œuvre et établir des critères explicites d'action pour diagnostiquer les besoins, la mise en œuvre des politiques et leur évaluation.
24. Les réformes administratives (gouvernement relationnel) et la formation continue de tous les acteurs impliqués dans l'action politique sont nécessaires pour affronter les défis que présentent la mise en œuvre de politiques d'inclusion sociale et un système de démocratie participative.
25. La viabilité implique qu'il faut tenir compte de la durée des politiques dans le temps, d'un point de vue politique et financier, ainsi que la génération de réseaux d'action au-delà de l'implication municipale dans l'action inclusive.

Au regard de ces éléments, le rôle de la Commission d'Inclusion Sociale et de Démocratie Participative de Cités et Gouvernements Locaux Unis est essentiel : diffuser auprès des gouvernements locaux les expériences de référence en matière de politiques d'inclusion sociale et de démocratie participative et favoriser les échanges entre villes et gouvernements locaux. Par ailleurs, elle doit assurer un suivi au niveau mondial des processus et des résultats obtenus ainsi que des leçons retenues afin de faire connaître les expériences qui existent au sein des CGLU et auprès des agences et des organismes internationaux.

Barcelone, le 28 septembre 2007.